



Commune municipale Orvin

La Charrière 6, 2534 Orvin

+41 (0)32 358 01 80

administration@orvin.ch

www.orvin.ch

Orvin, le 17 mai 2024

Ordre du jour de l'assemblée municipale du mardi 18 juin 2024 à 20h00 à la halle de gymnastique d'Orvin

1. Elections des scrutateurs
2. Présentation et approbation des comptes 2023
3. Renouvellement du mandat de l'organe de vérification des comptes pour une période de deux ans (2024-2025)
4. Prendre connaissance des arrêtés de compte suivants :
 - Réfection de la route des Prés-d'Orvin (secteur La Hôle – Les Plans-Dessous)
5. Discuter et approuver le règlement de police locale
6. Discuter le règlement sur les places de stationnement publiques et le règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le stationnement relatif à la gestion des places de stationnement publiques
 - a. Approbation du règlement sur les places de stationnement publiques
 - b. Approbation du règlement pour la gestion d'un fonds spécial sur le stationnement relatif à la gestion des places de stationnement publiques
7. Communications du conseil municipal
8. Divers

A l'issue de cette assemblée, nous invitons les citoyens à partager le verre de l'amitié avec l'exécutif municipal.

Les comptes et le bilan 2023 ainsi que les règlements mentionnés aux points 5 et 6 sont déposés au secrétariat municipal, trente jours avant l'assemblée municipale, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture des guichets et sur le site internet de la commune.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé contre un acte législatif communal auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Conseil municipal